

POUR VOUS, LE TRI DEVIENT PLUS SIMPLE !

A partir du 1^{er} mars, vous pourrez déposer dans votre bac à couvercle jaune tous les papiers et **tous les emballages ménagers sans distinction** : emballages en métal, en carton, briques alimentaires et, **fait nouveau**, tous les emballages en plastique, sans exception.

Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans le conteneur à verre.

**Désormais, n'hésitez plus :
si c'est un emballage,
il peut aller au recyclage.**



ET EN PRATIQUE ?

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans des sacs).



En cas de doute, vous pourrez consulter le **mémo tri** qui vous sera remis lors du changement de vos poubelles (voir au dos). Celui-ci précisera **les consignes appliquées sur notre territoire**.

Attention : elles peuvent différer des consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages) et des consignes utilisées par vos proches dans d'autres communes. Ils ne sont peut-être pas encore concernés, mais le seront bientôt.

Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement.

**Nous sommes tous acteurs du recyclage :
engageons-nous, trions plus !**



**DU NOUVEAU
POUR VOS BACS !**

DE NOUVELLES POUBELLES

Dans le cadre de **l'amélioration de la collecte** des déchets, et pour faciliter le tri, tous les habitants de votre commune vont recevoir de nouveaux bacs.



A cette occasion, une équipe de trois personnes, mandatée par le SIGIDURS, se présentera à votre domicile

**à partir du 1^{er} mars 2016
DU MARDI AU SAMEDI
de 10h à 20h**

L'enquêteur remplira avec vous un questionnaire afin de **répondre le mieux possible à vos besoins**.

Le livreur vous **fournira les nouveaux bacs** équipés d'une puce électronique afin d'en faciliter la maintenance et de permettre au SIGIDURS de mieux contrôler le travail de son prestataire de collecte.

L'ancien bac à ordures ménagères, en bon état, pourra être conservé pour la collecte des déchets végétaux en remplacement des sacs papier.

L'ambassadeur du tri vous donnera toutes les **informations nécessaires** à l'utilisation des poubelles et aux **consignes de tri**.

Nous vous remercions de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil.

